

Loi de santé : Jean-Paul Ortiz - « La mobilisation continue »

La grande manifestation du 15 mars dernier n'a guère changé la donne et vous estimez toujours que les médecins ne sont pas entendus par le Gouvernement ?

380 - Jean-Paul Ortiz. Il faut d'abord souligner le caractère historique de cette manifestation, qui a été un grand succès. Mais face à cette mobilisation, la seule annonce que le Premier ministre nous a faite lorsqu'il nous a reçus, c'est l'organisation d'une conférence nationale de la santé, de surcroît après l'adoption de la loi ! Ce n'est pas une réponse à la hauteur des revendications et des enjeux de santé et la CSMF considère cette proposition comme une insulte à tous les médecins de terrain. Certes, certaines des propositions émises dans les groupes de concertation ont été reprises dans les amendements, mais les points de blocage majeurs demeurent : l'obligation du tiers-payant est inscrite dans la loi, les petits pas faits concernant le service public hospitalier ne garantissent toujours pas l'égalité de traitement des cliniques par rapport à l'hôpital public. Quant à la médecine spécialisée libérale, on ne voit toujours pas bien sa place, et cela constitue un problème majeur. Le rapport Decalf contient des pistes intéressantes et même des propositions qui auraient pu être intégrées dans la loi. Mais la ministre n'y a fait aucune allusion, c'est comme si ce groupe de travail n'avait pas existé ! Bref, tout cela alimente notre colère et la CSMF a donc décidé d'appeler à une journée Santé Morte le 31 mars, jour où commence l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale.

La mobilisation est donc toujours à l'ordre du jour ?

J-P. O. Bien sûr ! Il est important de souligner que nous n'en sommes qu'au début du processus parlementaire. La CSMF mène le combat sur le terrain parlementaire en soumettant à des élus de tous bords des amendements pour modifier le projet de loi sur des points essentiels. Il sortira de l'Assemblée nationale un texte qui sera ensuite examiné par le Sénat et je ne doute pas que les sénateurs le modifieront en profondeur. Et ensuite, le texte sera examiné en

commission mixte paritaire. Nous sommes donc partis pour de longues semaines, voire plusieurs mois de mobilisation, malgré la procédure accélérée décidée par le Gouvernement. La mobilisation vasa poursuivre sous des formes diverses.